



# Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 4 octobre 2021, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, Mme Isabelle Gagné, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Carl Laflamme, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

## Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 13 septembre 2021.
3. Embauche d'un préposé au service de loisirs et aux communications.
4. Résolution pour le dossier du 932 Route 267.
5. Montant payé à même le budget 2021 pour les travaux du Rang Scott et Chemin de la Grosse-Ile.
6. Aménagement d'un regard pluvial près du 15 rue des Jonquilles.
7. Annulation du solde résiduaire du règlement d'emprunt numéro 2018-04.
8. Annulation du solde résiduaire du règlement d'emprunt numéro 2016-02.
9. Autorisation d'un emprunt temporaire de 512 900 \$ en attente de l'emprunt permanent.
10. Période de questions de l'assistance.
11. Déneigement du pont de la Grosse-Ile pour la saison 2021-2022.
12. Demande du Club les neiges Lystania.
13. Demande de l'organisme ORAPÉ pour le service de collations et repas pour enfants d'âge scolaire et repas pour enfants d'âge scolaire.
14. Aide financière pour le déneigement du stationnement de l'église pour 2021-2022.
15. Correspondance.
16. Approbation des comptes.
17. États des revenus et dépenses au 30 septembre 2021.
18. Varia.
19. Clôture de l'assemblée.

## Résolution : 2021-231

### Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

## Résolution : 2021-232

### Approbation du procès-verbal du 13 septembre 2021.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 13 septembre 2021, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

## Résolution : 2021-233

### Embauche d'un préposé au service de loisirs et aux communications.

**Attendu** que M. Jean-François Labrie-Simoneau, agent administratif et préposé au service de loisirs et communication, occupe également le poste de directeur général adjoint, en absence de Mme Danielle Bergeron en congé de maladie pour une période indéterminée, depuis le 15 juin 2021;

**Attendu** la municipalité a publié un offre d'emploi, pour le poste de préposé au service de loisirs et communications;

**Attendu** que suite aux entrevues tenues le 29 septembre 2021 par le comité de sélection, composé de M. Réjean Gingras, directeur général, M. Jean-François Labrie-Simoneau, directeur général adjoint par intérim et Mme Mélisa Samson, technicienne en service de garde municipal en milieu scolaire, ces derniers recommandent la candidature de M. Frédérick St-Pierre;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil entérine la recommandation du comité de sélection, à l'effet d'offrir le poste de préposé au service de loisirs et communications à M. Frédérick St-Pierre, à 31 heures par semaine, dès que possible.

**Que** ce conseil convient d'une période de probation de 6 mois.

**Que** les conditions salariales et autres conditions sont conciliées, si M. St-Pierre accepte le poste, dans une entente à consigner entre les parties.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2021-234**

#### **Dossier du 932 Route 267.**

**Considérant** l'état du dossier du 932 Route 267;

**Considérant** la lettre préparée à l'attention de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ), par l'inspecteur en urbanisme et environnement de la municipalité, Mme Claire Gosselin;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'approuver la transmission de cette lettre à la CPTAQ.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2021-235**

#### **Montant payer à même le budget 2021 pour les travaux du Rang Scott et Chemin de la Grosse-Ile.**

**Attendu** que la municipalité a réalisé des travaux de voirie sur le Rang Scott et sur le Chemin de la Grosse-Ile, dans le cadre du Programme de Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL);

**Attendu** que le coût total des travaux est de 2 051 903.83 \$, dont 75% est subventionné par le ministère des Transports, soit 1 538 928.00 \$, laissant un montant de 512 975.83 \$ pour la municipalité de Laurierville;

**Attendu** que pour financer le coût des travaux, la municipalité emprunte un montant de 512 900 \$, autorisé par le règlement d'emprunt numéro 2020-04;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, qu'un montant de 75.83 \$ soit payé comptant, à même le budget de fonctionnement 2021, dans le cadre des travaux réalisés sur le Rang Scott et le Chemin de la Grosse-Ile, dans le cadre du Programme de RIRL.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2021-236**

#### **Aménagement d'un regard pluvial près du 15 rue des Jonquilles.**

**Attendu** que suite aux aménagements des terrains résidentiels du 15 et 17 rue des Jonquilles, l'eau de pluie s'amoncelle en bordure de la rue dans ce secteur;

**Attendu** que cette partie de la rue des Jonquilles est présentement en gravier, et que des travaux de pavage sont prévus;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'aménagement d'un regard pluvial, pour éliminer l'amoncellement de l'eau près du 15 et 17 rue des Jonquilles, avant les travaux de pavage.

**Que** le coût des travaux est estimé à 2 000 \$, taxes incluses.

**Que** les travaux sont payés à même le budget de fonctionnement de l'année 2021.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2021-237**

##### **Annulation du solde résiduaire du règlement d'emprunt numéro 2018-04.**

**Attendu** que la municipalité de Laurierville a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 2018-04 selon les coûts prévus initialement soit 54 987 \$;

**Attendu** qu'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 50 000 \$, a été financée de façon permanente;

**Attendu** que pour payer une partie du coût de l'achat de l'immeuble au 149 rue Grenier, la municipalité de Laurierville désire approprier à même le fonds général un montant de 4 987 \$;

**Attendu** qu'il existe un solde de 4 987 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**Attendu** qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 2018-04 pour préciser le financement de la dépense;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Pierre Cloutier et résolu unanimement, que le montant de l'emprunt du règlement numéro 2018-04 soit réduit de 54 987 \$ à 50 000 \$;

**Que** la municipalité de Laurierville approprie à même le fonds général une somme de 4 987 \$ pour payer une partie de la dépense prévue au règlement 2018-04.

**Qu'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2021-238**

##### **Annulation du solde résiduaire du règlement d'emprunt numéro 2016-02.**

**Attendu** que la municipalité de Laurierville a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 2016-02 à un coût moindre que celui prévu initialement;

**Attendu** que le coût réel des travaux s'élève à 504 092 \$;

**Attendu** qu'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 396 000 \$, a été financée de façon permanente;

**Attendu** que pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité de Laurierville désire approprier la subvention versée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (TECQ 2014-2018) au montant de 108 092 \$;

**Attendu** qu'il existe un solde de 142 812 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**Attendu** qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 2016-02 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Pierre Cloutier et résolu unanimement, que le montant de la dépense du règlement numéro 2016-02 soit réduit de 538 812 \$ à 504 092 \$;

**Que** le montant de l'emprunt du règlement numéro 2016-02 soit réduit de 538 812 \$ à 396 000 \$.

**Que** pour payer une partie de la dépense prévue au règlement numéro 2016-02, la municipalité de Laurierville approprie la subvention versée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation selon la reddition de comptes approuvée le 26 juin 2019 dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.

**Qu'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Adoptée**

**Résolution : 2021-239**

**Autorisation d'un emprunt temporaire de 512 900 \$, en attente de l'emprunt permanent.**

**Attendu** que pour payer les factures pour les travaux réalisés sur le Rang Scott et le Chemin de la Grosse-Ile, la municipalité doit recourir à un emprunt temporaire de 512 900 \$, et ce, jusqu'au 23 novembre 2021, date à laquelle la municipalité pourra recevoir l'argent de l'emprunt permanent, en vertu du règlement d'emprunt numéro 2020-04;

**Par conséquent**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est autorisé à formuler une demande à la Caisse Desjardins de l'Érable, pour un emprunt temporaire au montant de 512 900 \$.

**Que** le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

**Adoptée**

**Période de questions de l'assistance.**

Aucune question

**Résolution : 2021-240**

**Déneigement du pont de la Grosse-Ile pour la saison 2021-2022.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de la Ferme Stéluka inc., du 347 Chemin de la Grosse-Ile, pour le déneigement du tablier du pont de la Route de la Grosse-Ile et de ses approches, pour la saison hivernale 2021-2022, et ce, au prix de 1 400.00 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2021-241****Demande du Club les neiges Lystania pour la conformité des traverses des chemins municipaux.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser le Club les neiges Lystania, à traverser les chemins municipaux suivants, pour la saison 2021-2022, pour leurs sentiers de motoneiges sur le territoire de la municipalité :

- La Route 218, la traverse du pont de la Grosse-Ile et la route de la Grosse-Ile pour rejoindre le lot 5 659 325.
- Route de la Grosse-Ile, près du 388, route de la Grosse-Ile et entre les lots 5 659 325 et 5 659 326.
- Près du 545 Rang 5
- Parc linéaire et Rang 5
- Parc linéaire et route de la Grosse-Ile.
- Rang 6 Ouest, près du lot à M. Gaston Beaudoin et René Côté, circulation sur une dizaine de mètres sur l'accotement lot à M. Nicolas Nadeau
- Rang 7 Ouest lot M. René Côté.
- Rang 8 Ouest, lot M. René Côté et M. Stéphane Mercier.

**Que** la pose de la signalisation annonçant les traverses de motoneiges, dans ces divers chemins municipaux, sera exécutée par et aux frais du Club les neiges Lystania, et ce, à la satisfaction de la municipalité de Laurierville.

**Adoptée**

**Résolution : 2021-242****Demande d'une contribution financière de l'organisme ORAPÉ.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, de verser un montant de 300.00 \$ à l'organisme ORAPÉ pour l'année 2021-2022, dans le cadre du service de collations et repas pour les enfants d'âge scolaire, lequel est offert gratuitement aux familles à faible revenu de la MRC de l'Érable.

**Adoptée**

**Résolution : 2021-243****Aide financière pour le déneigement du stationnement de l'église pour 2021-2022.**

**Attendu** que la municipalité utilise le stationnement pour divers événements tout au long de l'année;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser un montant de 500.00 \$ pour l'utilisation et le déneigement du stationnement de l'église pour l'année 2022.

**Que** le montant de 500.00 \$ sera versé en janvier 2022.

**Adoptée**

**Correspondance.**

- Lettre du ministère des Transports informant la municipalité du report des travaux de pavage prévus en 2021 sur la Route 116 entre Plessisville et Lyster, au printemps 2022.

Le maire, M. Marc Simoneau, informe les membres du conseil, qu'une lettre sera acheminée au ministre des Transports, M. François Bornnadel, et au député d'Arthabaska, M. Éric Lefebvre, en collaboration avec la municipalité de Lyster, pour signifier la déception des 2 municipalités de ce report de travaux de pavage.

- Invitation de la Fondation À notre Santé de l'hôpital Hôtel-Dieu d'Arthabaska, à un souper gastronomique et dégustation de vins le 21 octobre prochain.

**Résolution : 2021-244**

**Don à la Fondation À notre Santé de l'hôpital Hôtel-Dieu d'Arthabaska.**

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, de verser un don au montant de 125.00 \$ à la Fondation À notre Santé de l'hôpital Hôtel-Dieu d'Arthabaska, dans le cadre du Souper gastronomique et dégustation de vins du 21 octobre 2021.

**Adoptée**

**Liste des comptes.**

Carte Sonic : Essence du 18 août au 10 septembre.	365.61
Xérox Canada Ltée : Frais location pour sept., oct. et novembre.	385.13
Employés : Rémunération pour le mois de septembre.	13 313.85
Receveur Général du Canada : Remises pour septembre.	1 855.88
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour septembre.	5 545.51
RREMQ : Cotisations retraite pour septembre.	1 557.62
La Capitale : Ass. Coll. pour octobre.	2 684.64
Agence 9-1-1 : Service pour juillet.	482.03
Hydro-Québec : Service Climatisation du 30 juillet au 29 sept..	429.22
Hydro-Québec : Service électricité Caisse du 30 juillet au 29 sept..	527.80
Hydro-Québec : Service caserne du 30 juillet au 29 septembre.	329.12
Hydro-Québec : Service bibliothèque du 30 juillet au 29 septembre.	115.12
Hydro-Québec : Service luminaires de rues septembre.	660.01
Hydro-Québec : Service pompe aqueduc du 27 juil. au 24 sept..	922.36
Hydro-Québec : Service garage.	237.23
Hydro-Québec; Service Croix du Rang Scott.	92.41
Hydro-Québec : Service édifice du 5 août au 5 octobre 2021..	825.30
Hydro-Québec : Serv. système septique commun du 5 août au 5 oct..	89.03
Hydro-Québec : Service réservoir Rang Scott (estimé).	95.00
Hydro-Québec : Service au logement du 30 juillet au 29 septembre.	39.61
Jean-François Labrie-Simoneau : Frais cellulaire octobre.	58.01
L4 Construction inc. : Décompte numéro 1 égout pluvial.	178 958.42
Carole Roberge : Étude dérogation mineure M. Pierre Binette.	20.00
Isabelle Plante : Étude dérogation mineure M. Pierre Binette.	20.00
Karl Côté : Étude dérogation mineure M. Pierre Binette.	20.00
Petite caisse : Frais de poste et divers matériel.	352.25
Ferme Stéluka inc. : Travaux débroussaillage.	6 036.19
Ferme Stéluka inc. : PTO complet pour facheuse.	2 874.38
Claude Joyal 1962 inc. : Pièces pour tracteur Puma 130.	151.89
Mégaburo : Fournitures de bureau.	188.79
Vivaco Groupe Coopératif : Divers matériaux.	202.87
Buropro : Achat de livres pour bibliothèque.	322.72
Plomberie 1750 inc. : Branchement évier local Fermières.	237.75
MRC de l'Érable : Hébergement logiciel Géocentriq.	737.01
MRC de l'Érable : Service ingénierie août Rang 4.	314.99
MRC de l'Érable : Service ingénierie août Développement dom..	276.85
MRC de l'Érable : Service ingénierie août Pavage Jonquilles et Iris.	408.10
MRC de l'Érable : Service ingénierie août Rang 7 Est.	469.89
MRC de l'Érable : Service ingénierie août Rang8 Ouest.	3 450.86
MRC de l'Érable : Service ingénierie août Égout pluvial.	3 904.80
MRC de l'Érable : Service ingénierie août Chemin de la Grosse-Ile.	598.84
Fonds d'information sur le territoire : Mutations septembre.	30.00
Eurofins/Environex : Analyse d'eau en septembre.	482.03
Englobe Corp. : Frais laboratoire Rang 8 Ouest.	11 777.56
Marius Marcoux & Fils inc. : Installation luminaires de rues DEL.	14 377.62
Les Éditions Juridiques FD inc. : Mise à jour Code civil.	77.70
Promutuel : Ajustement assurances.	74.12
Distribution Sanitaire SR : Produits ménagers.	230.53

Scolart : Fournitures pour le service de garde.	134.33
Ministre des Finances : Remboursement surplus aide financière Chemin de la Grosse-Ile segment 16.	78 333.00
Ministre des Finances : Remboursement surplus aide financière Chemin de la Grosse-Ile segment 19.	42 457.00
Renaud-Bray : Achat de livres pour bibliothèque.	47.31
Bell Canada : Service pour octobre.	351.23
Bell Mobilité : Service pour octobre.	155.57
Serv. San. Denis Fortier inc.: Service pour septembre.	1 482.89
Xérox Canada ltée : Service pour septembre.	138.58
Gaudreau Environnement inc. : Service pour septembre.	11 599.05
Réjean Gingras : Rémunération processus électoral municipal.	344.00
Jean-François Labrie-Simoneau : Rémunération élection.	258.00
Graphitek : Panneau piste cyclable.	1 250.93
Claire Gosselin : Frais déplacement octobre.	90.00

**Résolution : 2021-245**

**Approbation des comptes.**

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

**États des revenus et dépenses au 30 septembre 2021.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 30 septembre 2021, avec comparatif de l'année 2020, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 665 713.54 \$, et des déboursés au montant de 1 603 092.19 \$, laissant un solde en caisse de 181 800.02 \$.

**Varia.**

Aucun sujet.

**Résolution : 2021-246**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**